

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CHAMPSAUR**
5 rue des Lagerons
05500 SAINT-BONNET

PLAN D'EAU DU CHAMPSAUR
ACCUEIL ET POSTE DE SECOURS
06.99.18.09.53 /04.88.03.82.28
Mail : plan.eau@champsaur-valgaudemar.fr



Plan d'eau du Champsaur

CONDITIONS GROUPES

En complément du Règlement Intérieur Général, certaines préconisations supplémentaires sont destinées aux groupes.

ACCES

Accès payant de début juillet à fin août

Tarifs groupes à partir de 10 personnes :

- Adultes : 2 €.
 - Enfants : 1,00 € (-12ans)
- 1 entrée gratuite pour 10 entrées payantes.

L'accès au plan d'eau permet de bénéficier des prestations suivantes : baignade surveillée, pique-nique, aire de jeux pour enfants, terrain de volley, terrain multisports, animations du plan d'eau. Les autres activités sont d'accès payant.

REGLEMENT INTERIEUR

Les groupes sont soumis au règlement intérieur de la base et au schéma de pratique des activités nautiques.

Afin de tenir compte de la diversité des utilisateurs, les directeurs des groupes devront veiller au bon comportement général de leurs membres et d'être tenu de prendre les mesures nécessaires qui sont de nature à assurer la sécurité des enfants ; les lieux devant rester calmes et agréables pour tous.

PRATIQUE DES ACTIVITES

L'admission des centres de vacances, accueils de loisirs, et tout autre type de structure d'accueil est strictement soumise à **réservation préalable**, et **est planifiée pour l'ensemble des activités et sur l'ensemble de la journée** afin de tenir compte de la capacité d'accueil de la base et des besoins de chaque centre.

L'accueil des groupes débute dès 10h au poste de secours. L'accès à la baignade est autorisé dès 10h00 après réception des listes nageurs/non nageurs, et de la fiche de renseignement du groupe. La surveillance de la baignade s'effectue jusqu'à 12 h et de 13h à 18h.

1. ADMISSION DES GROUPES / FORMALITES RESERVATIONS.

IMPORTANT !

Réservation obligatoire les matinées et après-midi.

Attention : La responsable de Base se donne le droit de limiter les groupes en fonction du nombre d'enfants sur la base, sécurité oblige.

L'admission d'un groupe implique obligatoirement :

- Le retour de la fiche de renseignements
- Le retour de l'attestation signée sur la prise d'information et le bon respect du règlement intérieur.
- L'accord du responsable de base sur le planning proposé.
- La demande de paiement sur facture s'établit sur un nombre supérieur à 20 entrées au tarif groupe, dans le cas contraire le paiement s'effectue en caisse directement.

Le planning est géré par la Responsable de Base : Julie Bernard Reymond

Mail : plan.eau@champsaur-valgaudemar.fr

Permanence téléphonique des mois de mai et juin :

- À la Communauté de Communes ☎

04.92.50.78.88

- Au plan d'eau les mois de juillet et d'août ☎ 04.88.03.82.28/06.99.18.09.53

ATTENTION :

Les groupes ne seront pas admis sur la base en cas de manquement à un point ci-dessus.

2. ARRIVEE AU PLAN D'EAU AVANT BAIGNADE

Les animateurs et/ou éducateurs des groupes doivent se signaler à leur arrivée auprès de la responsable de base ou de son adjoint au Poste de Secours.

Une liste nominative des enfants nageurs et non nageurs doit être remise au Poste de Secours. Cette liste aura été vérifiée au préalable par votre Surveillant de Baignade (SB) et signée par l'équipe des animateurs et responsables du centre de vacances.

Dès l'inscription des enfants à votre séjour, il vous est conseillé de demander une Attestation ou un Brevet de natation auprès des parents afin de faciliter vos démarches.

Les listes non conformes à notre demande seront vérifiées et validées sur place par l'équipe des Maîtres-Nageurs, **seulement si le planning des surveillances le permet**. Dans le cas contraire, nous serons dans l'obligation de refuser l'accès à la baignade à l'ensemble du groupe. La vérification se fera lors d'un test de nage obligatoire. Les responsables du groupe devront rester présents durant le test.

Tous les non-nageurs seront équipés de bouées ou ceintures en échange d'une caution.

Le matériel aquatique non rendu sera facturé au Directeur du séjour (le montant correspondant à la facture d'achat).

3. BAIGNADE

Du lundi au samedi :

- Baignade autorisée sur la plage réservée au groupe uniquement.
- Obligation de se signaler au moment de la baignade auprès des Maîtres-Nageurs.
- En cas de forte affluence, les maîtres-nageurs se réservent le droit de diminuer le nombre d'enfants dans l'eau, de limiter la baignade et d'organiser des roulements pour des raisons de sécurité.
- Les maîtres-nageurs se réservent le droit d'interdire la baignade pour tout manquement au respect des consignes de sécurité :
 - 1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans dans l'eau
 - 1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans dans l'eau.Des animateurs doivent se trouver au bord des plages pour surveiller les enfants hors de l'eau.
- La baignade est autorisée de 10h00 à 12h et de 13h à 18h
- Il est **fortement recommandé** au groupe d'avoir **un surveillant de baignade**.
- L'utilisation du ponton est soumise à une autorisation des maîtres-nageurs, les enfants sont limités à 8 et doivent être accompagnés par un animateur. Il est interdit de plonger et de se pousser du ponton.
- La baignade se fait obligatoirement dans les zones prévues à cet effet, la pratique des Apnées est interdite.
- A signaler tout cas particuliers sur des antécédents médicaux et traitements à suivre.
- **Dimanches** : les groupes ne sont pas acceptés sur le plan d'eau (sauf activité réservée auprès d'Actions SARL, Aquagloss et Mountain Wake Park)

4. JEUX - PIQUE-NIQUE - CIRCULATION SUR LA BASE.

- Les espaces entre le restaurant de la plage et le toboggan aquatique sont réservés aux familles.
- L'aire de pique-nique réservée aux groupes est celle située en aval du plan d'eau (l'aire amont est réservée aux familles). Tous les déjeuners et goûters doivent être consommés sur l'aire de pique-nique réservée aux groupes (et non sur les plages).
- Pour tout déplacement sur la base : accès aux toilettes, toboggan, mini-golf..., les enfants doivent être accompagnés d'un animateur.
- A partir de 13 H 00 les groupes ayant réservés en matinée, doivent libérer la base de loisirs

5. RESTAURANT GLACIER ET BOUTIQUE AQUAGLISS

- Fréquentation par petit groupe, accompagnement des animateurs.

6. TOBOGGAN AQUATIQUE - MINI-GOLF - PEDALOS – TRAMPOLINE - CHATEAU GONFLABLE

- La pratique de ces activités nécessite une location auprès du parc AQUAGLISS après inscription au planning du responsable de base.

7. ACTIVITES NAUTIQUES.

- Les activités nautiques (canoë-kayak, rafting, paddle et wakeboard ou bouée) pourront être pratiquées en respect avec le schéma de pratique des activités nautiques.
- Elles sont autorisées tous les jours sous conditions de réservation auprès de la Société ACTIONS ou MOUNTAIN WAKE PARK et auprès du responsable de base.

8. TARIFS DES ACTIVITES

- Canoë-kayak, paddle, Rafting, Canyon, Nage en Eau Vive, Randonnée Aquatique, Sports de Montagne, Parcours Forestiers : renseignements auprès de la Société ACTIONS
☎ **04.92.50.11.84 Et 06.08.83.12.14.**
Site : www.actions-aventure.fr Mail : actions.aventure@gmail.com
- Toboggan, Mini-golf, Trampoline, Pédalos, Château gonflable et Boutique AQUAGLISS avec articles de plage et confiseries : renseignements auprès de Astride BOREL
☎ **06.64.30.39.04 Mail : parcaquagliss.champsaur@hotmail.com**
- Wakeboard, bouée : Télési nautique Mountain Wake Park, renseignements
☎ **06.26.92.34.50 Mail : mountainwakepark05@gmail.com**

ATTENTION

Toute rupture du règlement ou dégradation peut entraîner l'exclusion de la base sans avertissement.

**Bon Séjour et Bonne baignade
Au Plan d'eau du Champsaur**

**Date et signature du responsable
(Mention lu et approuvé)**